

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALENCIN
SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2017**

L'an deux mil dix-sept le onze du mois de Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Valencin, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie de Valencin, sous la présidence de Monsieur le Maire, Robert PARISET.

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	06/12/2017
Présents :	18	Date d'affichage :	06/12/2017
Votants :	18	Date de publication	15/12/2017

PRESENTS : M PARISET – M Bernard JULLIEN – Mme Audrey JULLIEN – M Jean-Louis CIANFARANI – Mme Marie DALMAS – M Christian TERSIGNI – M Pierre SERTIER – M Christophe SOULIER – Mme Andrée VACHER – Mme Katia GOMES – Mme Vanessa DEVAUX – M Jean FOULIER – Mme Geneviève BEGOUEN-DEMEAUX – M Georges BERNARD – M Martial AUJOLAS Mme Véronique CONTY – Mme Annie France ATTARD Mme Félicie CLAUDIN

Absents : Mme Maryline REVOLAT (excusée) – M François ARPAIA – M Philippe PORTAL M Régis BONNOT – M Patrick FARAULT

Mme Annie-France ATTARD a été élue secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h35

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 30 Novembre 2017.

N° 02	<u>Délibération n° 2017-115</u>	Service de l'assainissement Tarif 2018
--------------	--	---

Vu les articles L2224-12-2, R2224-19, R2224-19-1 et R2224-19-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2015-113 en date du 23 Novembre 2015

Monsieur le Maire rappelle les grands axes de l'étude menée par les cabinets BAC Conseils et ARCADIS.

Il indique que cette étude a conclu que la construction d'une nouvelle station d'épuration était le scénario technico économique le plus pertinent.

Deux types de Station d'Épuration sont proposés selon le niveau de qualité de rejets vers le milieu naturel qu'imposera les services de la Police de l'Eau. Le coût de construction de la Station pourra atteindre les 2 400 000€ HT

En parallèle et pour éviter la construction d'ouvrage de rétention en amont de la station mais également pour assurer la recevabilité de notre dossier administratif auprès des services de la Police de l'eau, la Commune devra poursuivre les travaux de mise en séparatif de son réseau.

Le coût des trois dernières tranches a été estimé dans le schéma directeur d'assainissement à la somme de 1 056 000€ HT.

Monsieur le Maire explique que pour financer l'ensemble de ces travaux, il convient d'augmenter la part communale de la redevance d'assainissement.

Actuellement la part communale est fixée à 0.89€ HT/m³. Il propose de passer cette part à 1,25€ HT/m³

Le Conseil Municipal, par

-15 Voix POUR

-1 Voix CONTRE (Mme Katia GOMES)

-2 Abstentions (Mme Vanessa DEVAUX – M Jean FOULIER)

🚦 FIXE la part communale de la redevance assainissement à 1,25€ HT/m³ à compter du 01/01/2018.

Les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 30 Novembre 2017.

N° 03	<u>Délibération n° 2017-116</u>	Bulletin Municipal 2018 – Encarts Publicitaires – Gratuité pour les commerçants du centre village
-------	--	--

En compensation du préjudice financier subi du fait des travaux réalisés par la Commune dans le centre village au cours de l'année 2017 (mise en sécurité de la RD 53), le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✚ **APPROUVE** le principe de la gratuité de l'encart publicitaire pour les commerçants en ayant fait la demande : *Pharmacie, Vival, Eauxydome, Le valencinois (tabac/presse) et Ac'Tif* dans le bulletin municipal 2018.
- ✚ **DIT** que la commission communication gèrera la taille et la mise en forme des encarts.

N° 04	<u>Délibération n° 2017-117</u>	Finances – Budget Assainissement Décision modificative n°3
-------	--	---

L'amortissement des travaux de mise en séparatif du réseau réalisés en 2015 va débuter en 2017 et la subvention obtenue doit être amortie sur la même durée. Dès lors il convient de prévoir les crédits au budget assainissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✚ **DECIDE** d'apporter les ajustements suivants aux crédits inscrits au budget 2017 **du service de l'assainissement**

Section de fonctionnement

	Dépenses		Recettes	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
Chapitre 023		3 231,00 €		
Chapitre 042 Article 777				3 231.00 €
TOTAL GENERAL	0.00 €	3 231.00 €	0.00 €	3 231.00 €

Section d'investissement

	Dépenses		Recettes	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
Chapitre 021				3 231,00 €
Chapitre 040 Article 139111		3 231.00 €		
TOTAL GENERAL	0.00 €	3 231.00 €	0.00 €	3 231.00 €

Le point n°5 est retiré de l'ordre du jour du Conseil Municipal

N° 06	<u>Délibération n° 2017-119</u>	City Park Demande de subvention auprès du CNDS
-------	--	---

Monsieur Bernard JULLIEN donne connaissance aux conseillers du contenu du projet d'aménagement d'une zone de loisirs au stade sur le terrain acquis récemment par la Commune. Ce projet consiste sur une zone d'environ 3 000m2 à aménager autour d'un parking un skate park, un city park et un jardin d'enfants

Il rappelle que le projet de city park a déjà fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Isère. Ce projet a également bénéficié d'une subvention au titre de la dotation d'action parlementaire.

M JULLIEN ajoute que le projet pourrait bénéficier d'un soutien financier au titre du Centre National pour le Développement du Sport.

Le plan de financement pour l'installation du city park serait le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
City Park	55 939€	Département	16 782€
		Dotation action parlementaire	10 000€
		CNDS	17 969€
		Autofinancement	11 188€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer auprès du centre national pour le Développement du Sport une demande de subvention pour la création d'un city park dans le cadre de l'aménagement d'une zone de loisirs

✚ **DEMANDE** le démarrage anticipé des travaux avant l'octroi de la subvention.

N° 07	<u>Délibération n° 2017-120</u>	Ecole élémentaire – Changement des menuiseries extérieures – Demande de subvention
-------	--	---

Monsieur Christian TERSIGNI rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un diagnostic énergétique de l'ensemble des bâtiments communaux a été effectué par le biais du SEDI.

Le rapport présente par bâtiment les actions à mener afin de faire des économies d'énergie.

Monsieur TERSIGNI explique qu'en 2018, il est proposé de mettre l'accent sur le bâtiment de l'école élémentaire et de changer l'ensemble des menuiseries extérieures. Le montant global du remplacement s'élève à 77 937,54€ TTC. Il explique que ces travaux sont subventionnables au titre de la dotation territoriale du département de l'Isère et de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux .

Le plan de financement des travaux serait le suivant :

Dépenses		Recettes	
Installation	77 937.54 €	Département (30%)	23 381.26 €
		DETR (20%)	15 587.51 €
		Autofinancement	38 968.77 €
TOTAL	77 937,54 €	TOTAL	77 937.54 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

✚ **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter auprès du Conseil Départemental de l'Isère une subvention au titre de la dotation territoriale.

✚ **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter auprès de la sous-préfecture de Vienne une subvention au titre de la DETR 2018.

✚ **DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi des subventions.

N° 08	<u>Délibération n° 2017-121</u>	Réfection des courts de tennis Demande de subvention
-------	--	---

M Georges BERNARD rappelle aux membres du Conseil le contenu du dossier de réfection des courts.

Il ajoute que le coût total des travaux s'élève à la somme de 46 940,00 €

Le plan de financement des travaux serait le suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Réfection courts	39 718,00 €	Région (20%)	9 388,00 €
Eclairage	7 222,00 €	Fédération Française de Tennis (30%)	14 082,00 €
		DETR (20%)	9 388,00 €
		Autofinancement	14 082,00 €
TOTAL	46 940,00 €	TOTAL	46 940,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✚ **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter auprès du Conseil Régional une subvention au titre des équipements sportifs
- ✚ **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter auprès de la sous-préfecture de Vienne une subvention au titre de la DETR 2018.
- ✚ **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès de la Fédération Française de Tennis
- ✚ **DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi des subventions.

Séance levée à 20h45

Le Maire,
Robert PARISET